

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Nous sommes heureux de vous accueillir à La Vermeillade et aux Nuits de La Vermeillade, ainsi qu'à La Vermeillade City Appart, en location saisonnière de courte ou de moyenne durée.

1 – Objet du contrat – Les présentes conditions générales sont conclues entre :

> d'une part Madame Agnès SEBBAH, propriétaire exerçant en qualité de loueur de logements meublés - N° de SIRET 34053897400049 - dont le siège social est situé au 2, La Vermeillade - 30111 Congénies.

> d'autre part le locataire ayant loué un logement et dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme de réservation ou par le biais de site tiers. La présente location est consentie et acceptée au prix, charges et conditions particulières indiquées sur le contrat de la location saisonnière, dont les présentes conditions générales constituent partie intégrante. L'utilisation du site internet www.lavermeillade.fr et de ses sous-domaines, entraîne l'acceptation automatique et sans réserves des termes et conditions générales. La confirmation du formulaire de réservation et le paiement des sommes dues à la réservation impliquent la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales soumises à la législation en vigueur en France en matière de location saisonnière.

2 – Régime juridique du contrat – Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale, à usage d'habitation principale secondaire ou d'hébergement résidentiel. Le contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé de tourisme, soumis aux dispositions des articles L324-1 à L324-2-1 du Code Du Tourisme et 1709 et suivants du Code Civil, le client occupant les lieux ne peut se prévaloir des dispositions légales énoncées dans les baux d'habitation classiques, surtout lorsqu'il s'agit du maintien dans les lieux.

3 – Descriptif des lieux – Les locaux objets du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier et mis à disposition du locataire dans un parfait état de décoration, entretien et accessoires, le locataire étant tenu de les utiliser en « bon père de famille. »

4 – Cession et sous-location – Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat. Toute cession du présent bail, toute souslocation totale ou partielle, sont rigoureusement interdites. Le locataire ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et par prêt.

5 – Conclusion du contrat – Le contrat est réputé signé lors de la communication des données personnelles et/ou bancaires, et par le versement du montant de la location en ligne ou par encaissement d'un acompte. Cette commande et validation a valeur de signature manuscrite et acceptation des termes du contrat et des conditions générales de location entre les parties.

6 – Montant de l'acompte – Lors de la réservation en ligne, le locataire se verra confirmer sa réservation quand :

> pour une durée inférieure ou égale à 30 nuitées, il aura réglé le montant total de la location

> pour une durée supérieure à 30 nuitées, il aura réglé un acompte de 50% du montant total de la location plus les services optionnels sélectionnés.

7 – Paiement du solde du séjour – Pour les locations supérieures à 30 jours, il est exigible au plus tard 45 jours avant l'entrée dans les lieux. Un email de rappel sera alors envoyé pour procéder au paiement du solde de location. Lors de la réception du paiement du séjour, un mail de confirmation sera envoyé, ainsi qu'un livret d'accueil et/ou les instructions et informations pratiques nécessaires.

8 – Moyens de paiement – le paiement de la location, ou de l'acompte et du solde pour les locations supérieures à 30 jours, peuvent se faire par les moyens de paiement suivants : en ligne et sécurisé par carte de crédit pour la totalité du montant de la location et des services, par virement pour les réservations réalisées au moins 60 jours avant l'arrivée dans les lieux, sur le compte MME SEBBAH AGNES - IBAN FR76 1348 5008 0004 1105 4040 581 - BIC/Swift : CEPAFRPP348 - par carte bleue sur place pour les achats de services optionnels non inclus dans la location. L'option de réservation sur l'appartement choisi sera maintenue pendant un maximum 48 heures sur présentation du justificatif du virement et retirée si nous n'avons pas reçu la confirmation du virement à l'expiration de ce délai. L'appartement ne vous sera plus réservé. Aucune clé ne sera remise sans le règlement complet du séjour. Les chèques ne sont pas acceptés.

9 – Annulation et modification par le locataire – Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée par voie postale ou électronique avant le début du séjour et la réception avisée par les propriétaires. Si l'annulation est notifiée jusqu'à 90 jours avant la date d'arrivée, le locataire recevra un remboursement total, déduction faite des éventuels services optionnels commandés. En cas d'annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant de la location sera remboursé au locataire, déduction faite des éventuels services optionnels commandés. En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, aucun remboursement ne sera effectué. Si le locataire renonce à la location ou ne se présente pas, il reste redevable de la totalité du montant. Sur demande, une assurance annulation/interruption peut être souscrite.

Si le locataire souhaite souscrire à l'assurance annulation, les éléments nécessaires à la constitution du dossier doivent nous parvenir au plus tard dans les 48 heures suivant la réservation. Les éléments et documents à fournir par le locataire sont : Nom

et prénom de chacun des occupants du logement, adresse du domicile, adresse email, numéro de téléphone, copie de la pièce d'identité de chacun des occupants (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité. A défaut de réception de tous ces éléments dans le délai de 48 heures à compter de la réservation, le locataire ne pourra plus souscrire à l'assurance annulation. Toute demande de modification de réservation, qu'elle concerne les dates de séjour, le nombre ou l'identité des occupants est soumise à l'acceptation du propriétaire. Si elle est acceptée par le propriétaire, elle fera l'objet d'un supplément forfaitaire de 50 Euros pour frais de modification. Le tarif de location, s'il est supérieur au tarif initial, sera réajusté et le supplément devra faire l'objet d'un paiement immédiat de la part du locataire. S'il est inférieur, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

10 – Annulation et modification par le propriétaire – Si avant le début du séjour, le propriétaire annule ou modifie un élément essentiel du contrat, il doit en informer le locataire par courrier recommandé avec accusé de réception ou courrier électronique. Il sera proposé au locataire un séjour de substitution. Si le locataire ne confirme pas cette proposition, il sera remboursé immédiatement des sommes versées.

11 – Tarifs – Les tarifs affichés sur le formulaire de réservation s'entendent toutes charges et taxes (eau, électricité, gaz, wifi, ménage avant votre arrivée, remise de clés, taxe de séjour, frais de gestion) et hors services complémentaires commandés sur site. Le tarif à la semaine correspond à 7 nuitées. Le tarif au mois, à 30 nuits. Les locations pour des mois non complets seront faites au prorata des nuitées (tarif au mois + tarif à la nuitée).

12 – Durée de la location – Elle ne pourra être supérieure à la durée mentionnée sur contrat initial sauf accord écrit entre les parties.

13 – Arrivée et départ –

> Arrivée : s'effectue à l'adresse de l'appartement réservé, sur rendez-vous. Les horaires d'arrivée varient selon l'hébergement réservé : entre 15H00 et 21H00 pour les Duplex de La Vermeillade, entre 16H00 et 21H00 pour la chambre de Sophie. Concernant Les Nuits de La Vermeillade, Le Bain de Sophie, Le Bain Turquoise et le Bain Bleu, les arrivées ont lieu entre 18H00 et 21H00. Pour La Vermeillade City Appart, les arrivées se font entre 20H00 et 21H00 sauf service de livraison de clé sur un lieu défini entre les parties. Pour les logements équipés de serrure connectée ou de boîte à clés, des instructions spécifiques seront fournies au locataire. En fonction de l'occupation de l'appartement, une flexibilité des horaires d'arrivées pourrait être possible sur demande. Le locataire renseignera son heure d'arrivée exacte sur les lieux lors de son inscription à valider par sms la veille de son arrivée pour que le propriétaire ou son représentant soit présent pour l'accueillir. L'adresse exacte et l'itinéraire précisant comment arriver sur place et le contact de la personne présente pour l'accueil seront communiqués lors de la réception du paiement et/ou du contrat de location signé. Les coordonnées de la personne chargée de l'accueil, le cas échéant pourront aussi lui être envoyé par sms ou par email suivant les périodes d'arrivées. En cas de retard de plus de 15 minutes à son rendez-vous, le locataire s'engage à prévenir le propriétaire ou son représentant au moins 1 heure à l'avance. A défaut, le propriétaire ou son représentant ne pourront pas attendre et il sera nécessaire de programmer un nouveau rendez-vous, selon la disponibilité de ces derniers et moyennant un supplément de 20€. A son arrivée le locataire et ses accompagnants sont tenus de présenter une pièce d'identité en cours de validité, ainsi qu'une carte bancaire en cours de validité. Aucune entrée ne sera possible si tous les éléments n'ont pas été réunis : paiement complet de la location, contrat signé et caution déposée.

> Départ : Le contrat prend fin au plus tard le matin à 11H00 (12H00 pour Les Nuits de La Vermeillade, le Bain Bleu, le Bain de Sophie et le Bain Turquoise.) Une personne de l'équipe vous retrouvera sur place pour un état des lieux et la remise des clés.

14 – Résolution des litiges – En cas de litige, le tribunal des lieux loués sera le seul compétent. Toutefois il est rappelé que tout consommateur peut saisir un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

15 – Caution – Une carte bancaire est requise pour la caution. Pour les séjours de moins de 6 nuits, le montant de la caution n'est pas débité et n'apparaît donc pas sur le compte bancaire du locataire. Il n'est pas non plus déduit du solde de son compte. Il s'agit d'une empreinte de carte, ou pré-autorisation. Le locataire recevra avant son arrivée, par sms ou par email, un lien lui permettant d'effectuer le dépôt de garantie. Celui-ci devra être effectué avant son arrivée. La carte bancaire doit être suffisamment approvisionnée. Les chèques et les espèces ne sont pas acceptés. Les cartes bancaires professionnelles sont acceptées si elles portent le nom du locataire. Les cartes Mastercard Maestro, Visa Electron, les cartes prépayées, les cartes de retrait et les cartes non embossées (sans chiffres en relief) ne sont pas acceptées. Veuillez noter que dans certains cas, même pour une durée inférieure à 6 nuits, pour certaines dates ou pour une durée supérieure de location à 6 nuits, le propriétaire pourra exiger le dépôt d'une caution qui sera réellement encaissée. Les cautions réellement encaissées dépendent des caractéristiques du logement ou du moment où une réservation est faite. Elles ne sont jamais demandées en lien avec la couleur de peau, l'origine nationale, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle ou l'âge des personnes. Assurez-vous que votre mode de paiement est suffisamment approvisionné pour couvrir le montant de la caution. Dans le cas contraire, le propriétaire ne pourra être tenu responsable des frais associés qui pourraient être encourus, y compris les frais d'annulation ou de découvert. Aucun accueil ne sera assuré et aucune clé ne sera remise sans dépôt de caution avant l'arrivée. Si tout se passe comme prévu, l'empreinte de carte bancaire sera automatiquement levée ou la caution (dans le cas d'une caution encaissée) sera intégralement remboursée dans un délai maximum de 14 jours après votre départ, sous réserve qu'aucune dégradation n'ait été générée dans le logement, sur le mobilier, les équipements, que rien n'ait été volé, que le

logement n'est pas restitué dans un état de saleté inhabituel, si aucune infraction à la loi ADOPI contre le téléchargement illégal n'a été constatée. Si le dépôt de garantie ne suffit pas à couvrir les dommages précités le locataire s'engage à rembourser ces frais sur justificatifs. Le locataire accepte de garantir le paiement des dépenses et indemnités lui incombant. Dans cette hypothèse le propriétaire adressera sans délai les justificatifs correspondant. Pour le cas où le montant garanti s'avérerait insuffisant, le locataire s'engage à compléter les sommes dues à première demande du loueur sur la base des justificatifs fournis par celui-ci. Si le locataire quitte précipitamment le logement sans satisfaire à l'obligation d'état des lieux de sortie, et sans avoir reçu pour cela l'accord écrit du propriétaire ou de son représentant, il est convenu que le propriétaire ou son représentant effectuera unilatéralement l'état des lieux de sortie, sans contestation possible du locataire défaillant.

16 – Montant du dépôt de garantie – Pour les séjours de moins de 60 jours, pour les duplex de La Vermeillade Congénies et La chambre de Sophie : 800 euros, pour Les Nuits de La Vermeillade et Le Bain de Sophie, Le Bain Turquoise et Le Bain Bleu : 1500€, pour le T3 Arènes et le T2bis Romanité, de La Vermeillade City Appart Nîmes centre-ville : 1500 euros. Pour les séjours de plus de 60 jours : 1 mois de loyer. En cas de perte ou vol de clés, badges, le locataire s'engage à payer le changement de barillet ou de système d'ouverture.

17 – Taxe de séjour et frais divers – La taxe de séjour est incluse dans le prix acquitté, intervention d'un artisan pour réparations également incluse sauf si liée à une mauvaise utilisation de la part du locataire, pour perte de clés, un double de clé pourrait être fourni pour 100 euros en fonction du propriétaire ou de son mandataire. Un supplément de ménage de 300 euros pourrait être retenu si l'appartement n'était pas rendu dans un état normal de propreté, correspondant à un usage et à un comportement de "bon père de famille." Pour les logements non fumeur, en cas de non respect, des frais de désinfection et de désodorisation d'un montant de 300 euros seront appliqués.

18 – Sécurité – Le locataire est informé que les parties communes et l'espace détente sont sous vidéosurveillance et que le personnel de sécurité peut intervenir 24h/24 et 7j/7. Nos appartements du centre-ville sont également sous protection 24/7 par un personnel de sécurité, qui peut intervenir à tout moment si nécessaire.

19 – Résolution des litiges – En cas de litige, seul le tribunal de Nîmes sera compétent.

20 – Règlement intérieur

- Le respect des gestes barrières et port du masque est obligatoire dans les espaces communs
- Pas de bruit après 22:00 heures et baisser le volume sonore des appareils à un niveau raisonnable
- Pas d'animaux
- Logement strictement non fumeur.
- Pas de fêtes, aucun visiteur extérieur ou invités sans autorisation préalable.
- Si vous cassez ou endommagez de quelque chose, s'il vous plaît signalez-le nous et nous vous dirons comment en assurer le remplacement ou la réparation.
- Ne pas laisser d'affaires personnelles (chaussures, maillots de bain, serviettes, etc...) trainer sur la terrasse
- Ne pas laisser de la nourriture à l'air libre, susceptible d'attirer des parasites ou des insectes indésirables.
- Ne pas manger ni boire dans le lit
- Les peignoirs fournis doivent servir uniquement à se rendre au spa. Ne pas les utiliser à d'autres fins.
- Le linge de maison (draps, serviettes de toilettes peignoirs...) doivent être restitués dans un état d'utilisation normale. Toute saleté excessive sera facturée
- Ne pas utiliser les coussins fantaisie de décoration, couvre-lit ou bout de lit pour dormir. Si nécessaire, demandez-nous une couverture ou couette supplémentaire
- Ne pas mettre d'huile de massage, lubrifiant ou autres produits gras sur les draps et linge de maison
- L'espace détente (piscine balnéo intérieure chauffée/jacuzzi, sauna, billard) sont uniquement disponibles de manière privatisée, et sur réservation. En cas de retard de plus de 15 minutes, nous nous réservons la possibilité d'annuler votre réservation
- L'accès au Piano d'Agnès est soumis à approbation et réservé aux pianistes, aux personnes ayant réservé un cours de piano ou une soirée avec pianiste privé. Si elle est approuvée, leur présence est limitée à la durée du cours ou de la prestation. Tenue de soirée ou de ville impérative.
- Douche obligatoire avant utilisation de la piscine-jacuzzi-sauna. Comportement correct à la piscine, sous peine d'exclusion immédiate. Prévoir un maillot différent de celui que vous utilisez pour la plage. Les shorts de bain sont interdits.
- Se débarrasser de toute huile ou crème solaire avant d'utiliser la piscine
- Ne pas manger ni boire dans ou autour de la piscine
- Tout rapport sexuel dans la piscine est FORMELLEMENT INTERDIT, sous peine d'exclusion immédiate.
- Le non-respect du règlement intérieur est susceptible d'entraîner l'expulsion immédiate du locataire et la retenue de la caution